

Les « sous-dentistes » vont débarquer

Ils pourront effectuer certaines tâches pour désengorger les agendas des praticiens

Le Moniteur publie ce matin un arrêté qui crée une nouvelle profession officiellement reconnue, en Belgique. Il s'agira des « hygiénistes bucco-dentaires ». Ils aideront à combattre la pénurie actuelle...

Un arrêté important est publié au Moniteur de ce vendredi 30 mars. Il crée une nouvelle profession paramédicale : celle d'hygiéniste bucco-dentaire.

De quoi s'agit-il ? De professionnels dûment formés – rassurez-vous... – qui vont pouvoir accomplir certains actes de soins essentiellement préventifs

« En la matière, la prévention est cruciale »

Maggie De Block

jusqu'à présent réservés aux seuls dentistes. Le but : aider à désengorger leurs salles d'attente et, partant, à combattre la pénurie qui s'installe dans cer-

tains coins du pays, notamment dans les zones rurales et particulièrement en Wallonie. Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous parlent d'eux-mêmes à ce propos.

« Les problèmes bucco-dentaires ne sont pas seulement très ennuyeux, ils peuvent aussi être néfastes pour la santé générale d'une personne », explique la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) qui signe le texte en question. *« En d'autres termes, la prévention est cruciale, et c'est ce à quoi nous accordons la priorité avec cette nouvelle profession. »*

« Les hygiénistes bucco-dentaires seront en mesure de fournir des soins dentaires préventifs, et ils seront également en mesure d'exécuter certaines tâches sur les instructions d'un dentiste. Quand on sait combien de temps les gens doivent parfois attendre un rendez-vous chez le dentiste, ce n'est certainement pas un luxe. »

ACTES DE BASE

En pratique, ils pourront accomplir seuls des actes de base tels qu'un examen de la santé

dentaire du patient, établir un plan de soins préventifs, ou encore accomplir un nettoyage des dents. Sur prescription, ils pourront aussi administrer certaines anesthésies locales ou enlever des sutures et pansements. Ils pourront également côtoyer directement le dentiste et se charger d'administrer un médicament, réaliser une radio ou encore appliquer des pansements. Bref, une série d'actes qui allégeront la tâche des praticiens.

Quels tarifs appliqueront-ils ? On ne le sait pas encore, la réflexion étant toujours en cours au cabinet de Maggie de Block. Mais ils devront être assez attractifs, si on ne veut pas rater la cible de désengorgement des cabinets traditionnels.

Ces praticiens devront suivre une formation de bachelier en trois ans. Elle existe déjà en Flandre où les premiers diplômés sont attendus en juin 2019. En Wallonie, aucune formation n'est encore organisée mais certaines universités auraient déjà manifesté de l'intérêt. ●

CHRISTIAN CARPENTIER